

## **DECLARATION DE LA COMMISSION NATIONALE DES DROITS HUMAINS SUR L’AFFAIRE DITE DE LA GUERISSEUSE TRADITIONNELLE**

La Commission nationale des droits humains (CNDH) a découvert avec consternation un enregistrement vidéo dans lequel un homme d’un âge avancé subissait des violences physiques pouvant être qualifiées de traitements cruels, inhumains et dégradants. Plus tard, soit le 28 juillet 2023, la Commission a pris connaissance avec satisfaction d’un communiqué du Procureur du Faso près le Tribunal de grande instance (TGI) Ouaga II, annonçant l’ouverture d’une enquête préliminaire. Les investigations menées ont ainsi conduit à l’interpellation de neuf (09) présumés auteurs et complices poursuivis pour des faits de coups et blessures volontaires et de séquestration.

La Commission se réjouissait des suites judiciaires annoncées, lorsque dans l’après-midi du 29 juillet 2023, deux communiqués, l’un émanant de l’Intersyndicale des magistrats du Burkina Faso, et l’autre du Procureur Général près la Cour d’Appel de Ouagadougou, faisaient état de nouveaux développements. Il ressortait de ces deux déclarations que le 28 juillet, un groupe de militaires armés à bord de véhicules militaires avait fait irruption au sein du TGI Ouaga II, exigeant la remise en liberté de la prévenue NIKIEMA Amsétou dite « Guérisseuse de Komsilga ». Mais en vain. Toutefois, en dépit du mandat de dépôt décerné à son encontre, NIKIEMA Amsétou n’intégrera pas la Maison d’Arrêt et de Correction de Ouagadougou. Le communiqué de l’Intersyndicale des magistrats annonce que dans la nuit du 28 au 29 juillet 2023, elle sera remise à des personnes présentées comme étant de l’Agence Nationale de Renseignement, sur instruction du Directeur général de l’Administration pénitentiaire, lui-même exécutant les directives du Ministre en charge de la Justice.

Par ailleurs, dans un communiqué en date du 29 juillet 2023, le Gouvernement évoquant une « série d’incompréhensions et de malentendus » appelait l’ensemble des citoyens « au calme et à la sérénité ».

La Commission nationale des droits humains, en sa qualité d’institution nationale de promotion, de protection et de défense des droits humains au Burkina Faso :

- condamne fermement ces actes contraires à l’Etat de droit portant atteinte à l’autorité de la justice et l’égalité des citoyens devant la loi ;
- témoigne son entière solidarité aux acteurs judiciaires, en ce sens que la justice demeure un des mécanismes clés de protection des droits humains ;

- rappelle au Gouvernement qu'il est très dangereux, pour la justice sociale tant recherchée par les burkinabè, que l'Exécutif intervienne d'une manière ou d'une autre pour entraver la procédure judiciaire engagée contre des personnes soupçonnées d'avoir commis, ou d'avoir participé à la commission d'actes répréhensibles par la loi ;
- rappelle aux responsables de l'exécutif l'engagement par eux pris de respecter et de faire respecter les droits humains sur toute l'étendue du territoire ;
- invite le Gouvernement à mettre en œuvre toutes les diligences pour une meilleure reprise de la procédure judiciaire jusqu'à son aboutissement et par conséquent l'invite à donner effet à l'ordre de placement sous-main de justice décerné à l'encontre de dame NIKIEMA Amsétou.

La Commission demeure saisie de l'affaire.

Fait à Ouagadougou, le 31 juillet 2023

Pour la Commission,

La Présidente



**Gonta Alida Henriette DA**